

Les brèves du Sundep-Solidaires Paris

Novembre 2022



SPÉCIAL Élections CCMA/D et CCMMEP

Le vote électronique a lieu entre **le jeudi 1^{er} décembre et le jeudi 8 décembre à 17 heures**.

Vous devez créer votre espace électeur, si vous ne l'avez pas déjà fait, en cliquant [ici](#).

Il vous est alors demandé de saisir votre identifiant qui est votre adresse mail académique (prénom.nom@ac-paris.fr). Un mail envoyé sur cette adresse académique comporte un lien sur lequel vous devez cliquer pour finaliser la création de votre espace électeur et renseigner le mot de passe que vous souhaitez ; il doit contenir au moins 12 caractères avec au moins une majuscule, une minuscule, un chiffre et un caractère spécial. Ce mot de passe doit être conservé pour pouvoir voter. Si vous l'avez oublié, vous pouvez toujours cliquer sur « Besoin du réassort de votre mot de passe Élections » ! Il vous est aussi demandé de choisir une question « défi ».

Pour voter, après vous être connecté·e à votre compte électeur, vous devez utiliser le code de vote proposé par la notice de vote qui vous a été remise en main propre par votre établissement avant le 17 novembre.

Dans un 1^{er} temps, vous allez voter pour le **CCMMEP** (Comité Consultatif Ministériel des Maîtres de l'Enseignement Privé), **instance nationale** où siègent des représentant·es de syndicats enseignants du privé et du ministère de l'Éducation nationale.

**Votez la liste présentée
par le Sundep-Solidaires !**



Dans un 2^e temps, vous êtes invité·e à voter pour élire vos représentant·es à la **CCMD** (pour le 1^{er} degré), instance **départementale** ou à la **CCMA** (pour le second degré), **instance académique**.

**Votez pour les listes communes
CGT-Enseignement privé /
Sundep-Solidaires Paris !**



Vous rencontrez un problème pour voter : contactez-nous au 06 43 49 96 40.

Inscription aux concours

Les inscriptions aux concours de la session 2023 ont été repoussées jusqu'au **vendredi 2 décembre 2022**, 12 heures, heure de Paris. Elles se font sur [Cyclades](#).

Le dossier de RAEP (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle) des CAER (sauf pour les sections documentation, éducation musicale et chant choral), Capet et CAPLP (sauf pour la section métiers de l'alimentation option boulangerie - pâtisserie) devra être transmis dans l'espace candidat Cyclades au plus tard le mercredi 14 décembre 2022, à 23h59 (heure de Paris). Ce dossier devra être téléversé dans l'espace candidat Cyclades à la rubrique "Mes justificatifs". La page de garde à utiliser obligatoirement est disponible, dès la procédure d'inscription effectuée, dans l'espace candidat Cyclades. Le calendrier des épreuves d'admission sera porté à la connaissance des candidat·es à partir du mois de janvier 2023.

Pour le CAER EPS, le dossier support de l'épreuve d'admission devra être déposé dans l'espace candidat Cyclades à la rubrique "Mes justificatifs" au moins 15 jours avant le début des épreuves d'admission. Le fichier, au format PDF, devra être nommé au nom et prénom du candidat. La date exacte ainsi que les modalités de transmission seront indiquées dans la demande de pièces à fournir (espace candidat Cyclades, rubrique "Les formulaires").

Retrouvez les dates des épreuves d'admissibilité en cliquant [ici](#)

Élections CSE : recommandations de la CNIL

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés publie une FAQ sur son site internet pour rappeler quelques principes en matière de respect des données personnelles des électeurs à une période où le mandat de beaucoup de CSE arrive à son terme.

La CNIL rappelle que la liste électorale ne doit mentionner qu'un nombre restreint d'informations :

- nom, prénom ;
- âge ;
- appartenance à l'entreprise ;
- ancienneté.

Les mentions devant figurer sur la liste électorale doivent être précisées dans l'accord préélectoral.

D'autre part, de nombreuses recommandations sont indiquées lorsque les élections ont lieu par le biais d'un vote électronique.

Pour retrouver cette FAQ, cliquez [ici](#).

CCMA du 16 novembre

La CCMA initialement prévue le 16 novembre a été annulée en raison d'erreurs de la part des services du rectorat. Aucune date de report n'a été communiquée pour l'instant.